

Image not found or type unknown



Avenant contrat de travail

Par **ANNICK**, le **30/07/2010** à **13:58**

Bonjour,
Un employeur a-t-il le droit de faire signer un avenant de contrat de travail avec salaire à la baisse à une personne en position de faiblesse mentale - personne qui a fait un AVC et une dépression nerveuse suite à contact de maladie en lui faisant part du fait que si il ne signe pas il perd son emploi....
Merci de toute l'aide que vous pourrez m'apporter